



Extra Medical

info@extramedical.com - www.extramedical.com

1130, rue Lévis (Suite 2), Terrebonne, Québec. J6W-5S6

Tel : 450-4161753 Fax : 450-416-3039

MODE D'EMPLOI DU MONITEUR DE GESTION DE CHUTE TL-2100SER3

- Moniteur a remise en fonction automatique
- Avertisseur Pad Lost (en instance de brevet) quand un coussinet est débranché l'intervenant est averti.
- Inclus une clef magnétique pour la fonction protégé.

INSTALLATION DES BATTERIES

Le compartiment de batteries se situe à l'arrière du moniteur. A l'aide d'un petit tournevis cruciforme dévisser la vis. Glisser le panneau vers le bas et l'ouvrir. Insérer 3 batteries 2A (**Alcaline**) à l'intérieur. Les contrôles de : volume, délais de réponse et des tonalités se situe dans ce compartiment Après avoir fait l'installation des batteries refermer le panneau et le sécuriser à l'aide de la vis.

BRANCHEMENT D'UN COUSSINET

Les coussinets se branchent à la base du moniteur.

- Passer le cordon de branchement dans le bloqueur antistress. Pour ce faire faite une boucle avec le cordon de branchement et la glisser dans le bloqueur antistress en forme de (T)
- Brancher le coussinet dans la prise du moniteur.

VERIFICATION DU COUSSINET

Appliquer une pression sur le coussinet, le moniteur émettras deux BEEP afin d'indiquer que le système est activé, la lumière STATUS clignoteras afin d'indiquer que le système est en fonction. Quand la pression sur le coussinet est relâchée l'alarme du moniteur se fera entendre. Appuyer sur le bouton RESET situé à l'avant du moniteur pour arrêter l'alarme

VÉRIFICATION DU TAPIS DE SOL

- Brancher le tapis de sol au moniteur
- Marcher sur le tapis de sol, le moniteur fera entendre l'alarme. Appuyez sur le bouton RESET situé à l'avant du moniteur pour arrêter l'alarme.



Extra Medical

info@extramedical.com - www.extramedical.com

1130, rue Lévis (Suite 2), Terrebonne, Québec. J6W-5S6

Tel : 450-4161753 Fax : 450-416-3039

REMISE EN FONCTION DU MONITEUR

A l'aide du curseur situé sur le côté du moniteur l'intervenant a le choix de deux types de remise en fonction.

- Si le curseur est glissé à la position RESET BUTTON ON, il suffit d'appuyer sur le bouton RESET situé à l'avant du moniteur.
- Si le curseur est glissé à la position RESET BUTTON OFF vous êtes en mode protégé. L'intervenant doit placer l'aimant CARE GIVER KEY, sur le point rouge situé à l'avant du moniteur.

MONITEUR TL-2100SER3

Attention : si vous utiliser le moniteur avec des coussinets avec minuterie intégré, ce moniteur ne vous avisera pas quand la vie active du coussinet est atteinte. Le coussinet continuera de fonctionner normalement.

AVERTISSEMENT : Le fait de ne pas se conformer à la mise en garde peut mener à des accidents pouvant aller jusqu'au décès de l'utilisateur. Ce dispositif ne convient pas à tous les individus. D'autres dispositifs pourraient être nécessaires. Ce dispositif ne peut pallier à une surveillance visuelle. Le fabricant ne prétend d'aucune manière que ce dispositif empêchera les chutes et/ou les fugues. Ce dispositif est conçu pour aider les intervenants dans un programme de gestion de chute. Vérifiez ce dispositif avant chaque usage. Prenez connaissance du mode d'emploi et de l'avis légal avant chaque utilisation.

Les moniteurs TL-2100SER3 de la compagnie SMART CAREGIVER CORPORATION sont conçus pour être installés par l'utilisateur. De ce fait, il incombe entièrement à l'utilisateur de s'assurer que l'installation ainsi que les vérifications soit conformes.

Ce dispositif n'a pas pour but de remplacer une supervision du personnel. Il nécessite en plus sans se limiter à :

1. : Une supervision du patient
2. : Une formation adéquate du personnel dans la gestion des chutes et des fugues
3. : Une vérification du produit avant chaque utilisation

Le vendeur limite sa responsabilité au remboursement ou au remplacement des produits. Le vendeur se dégage de toute responsabilité compensatoire ou tout autre dommage pouvant surgir suite à l'utilisation du produit.

GARANTIE LIMITÉE

Le vendeur certifie le produit contre tout défaut de fabrication et cela pour une période d'un (1) an de la date d'achat. Le vendeur ne peut offrir d'une manière implicite une garantie autre que cette garantie limitée.

Aucune affirmation, soit par des actes, paroles ou énoncés du vendeur ne peut constituer une garantie. La performance du produit après installation incombe à l'acheteur. Si le produit s'avérait défectueux, seul l'acheteur assumera les frais d'installation, service ou réparation et non le fabricant, le distributeur ou le détaillant